



Confédération Paysanne du Lot
Place de la Halle
46320 ASSIER

A Assier, le 07/12/2023,

Objet : Contribution de la Confédération paysanne du Lot à l'enquête publique concernant le projet de centrale photovoltaïque EKF Parc Solaire Le Batut de Lachapelle-Auzac

M. le commissaire enquêteur,

Nous vous faisons parvenir cette contribution dans le cadre du projet de centrale photovoltaïque au EKF Parc Solaire Le Batut de Lachapelle -Auzac, d'une surface totale de 27.7 ha (23.72 ha réellement impactés par le projet) avec une surface de panneaux de 11 ha, pour une production de 29 700 MWh/an, qui s'implante sur deux exploitations : la première un Gaec de 4 personnes comprenant 2 exploitants de 58 et 59 ans et 2 JA, exploitant 159 ha avec un atelier caprin lait (550 chèvres) et bovins viande (30 vaches), concernée par 15.64 Ha ; et une seconde exploitation d'1 personne de 60 ans en ovin viande (400 brebis) exploitant 112 h concernée par 8.08 ha.

Il convient, tout d'abord, de rappeler que nous devons en priorité envisager de réduire notre consommation énergétique et le renforcer de l'efficacité des usages. Toutefois, notre dépendance aux énergies fossiles, que nous ne sommes pas en mesure de produire, et à une énergie électrique issue de centrales nucléaires qu'il serait souhaitable d'abandonner, nécessite d'accélérer la mise en place d'alternatives et que les énergies renouvelables, dont le solaire, sont une des solutions à mettre en œuvre.

La Confédération Paysanne du Lot **s'oppose à l'installation de centrales photovoltaïques sur toutes terres agricoles, naturelles et forestières** considérant que ces projets :

- portent atteinte à la vocation nourricière de la terre en raison de :
 - **l'artificialisation des terres**, avec une réversibilité des projets contestable au regard des investissements réalisés, et une diminution la production sous ombrage
 - **la diminution de disponibilité de terres** par une concurrence accrue entre les destinations agricoles ou photovoltaïques en raison des différentiels de prix pratiqués ce qui entre en contradiction avec l'objectif de renouvellement des générations, indispensable à l'avenir de l'agriculture
- **portent atteinte à la biodiversité et dégradent les paysages**
- **ne sauraient être une solution pour pallier la perte de certaines aides, la faiblesse des prix agricoles, du revenu ou de la retraite des paysannes et paysans.**
- **réduisent l'autonomie décisionnelle des paysans.ne.s** dans la conduite de leur système d'exploitation, ces derniers devant être compatibles avec les panneaux photovoltaïques, **les rendent tributaires des entreprises** pilotant les installations

La Confédération Paysanne souhaite

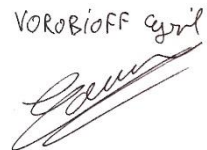
- le développement des équipements photovoltaïques en toiture et sur des espaces déjà artificialisés, au sein de projets associant citoyens et collectivités dans un cadre démocratique et décentralisé

NB : L'ADEME évalue les gisements de photovoltaïques à 123 GW sur grandes toitures, 49 GW sur friches industrielles et 4 GW sur parking dans ses rapports de 2018 et 2019, potentiels bien supérieurs aux objectifs de la Programmation pluri-annuelle de l'Etat.

- que la priorité soit donnée aux équipements des bâtiments agricoles déjà existants ou neufs à partir du moment où ils répondent à une nécessité agricole, sont dimensionnés à l'échelle de la ferme et implantés correctement
- que ces projets ne soient pas des alibis pour certains paysans proches de la retraite afin d'augmenter leur pension mensuelle.

Pour toutes ces raisons, nous nous opposons fermement à ce projet, d'autres solutions adaptées aux enjeux énergétiques étant envisageables, tout en limitant l'impact écologique, agricole et paysager.

Veillez recevoir, M. le commissaire enquêteur, l'expression de nos salutations les meilleures.



Laurie COTTEAUX et Cyril VOROBIOFF

Co-porte-paroles